



Procès-verbal Comité de Direction

Réunion du : 02 septembre 2020

A : Voie électronique

Présidence : M. Daniel ROLET.

Présents : Mesdames,
Liliane ESPITALIER, Michelle GUERRA-BORGES,
Messieurs,
Jean-Jacques AUBRY, Didier BONTEMPS, Michel BROGLIN, Thierry CORROYER Jean-Pierre CRETENET, Christian DUBAIL, Raphaël GERALDES, Christophe GIRARDET, Jean-Luc JOUFFROY, René JOURNOT, Kamel KHELLADI, Daniel MAILLARD, Guy MONNIER, Yves MUTTI, Hubert PASCAL, Jean-Louis SAULCY, André SCHNOEBELEN
Philippe SURDOL.

• 1/ Projet texte coupes Crédit Mutuel Bigmat LMHD Haut Doubs Créer Bâtir

« A titre exceptionnel, pour la saison 2020/2021, les articles
Article 9. Durée des matches. Départage pour la coupe Crédit Mutuel
Article 9. Durée des matches. Départage pour la coupe Bigmat LMHD
Article 9. Durée des matches. Départage pour la coupe Haut Doubs Créer Bâtir (à compter des 1/16^{ème} de finale) portant sur la durée des rencontres sont suspendus.

Par similitude avec le règlement de la Coupe de France, et des coupes de la ligue de Bourgogne Franche-Comté, la durée des rencontres sera déterminée de la manière suivante :

La durée du match est de quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq minutes. Entre les deux périodes, une pause de quinze minutes est observée.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (hormis pour les finales) : Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, pour les coupes Crédit Mutuel et Bigmat LMHD, et des 1/16^{ème} de finales jusqu'aux demi-finales incluses pour la coupe Haut Doubs Créer Bâtir, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire lors des finales : une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée de la manière suivante : après les quatre-vingt-dix minutes, l'arbitre ordonne un repos de cinq minutes et procède à un tirage au sort pour le choix du camp ou du coup d'envoi. Après les quinze premières minutes, les joueurs changent de camp, mais l'arbitre n'accorde pas de repos.

En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation lors de la Finale : Les équipes se départagent par l'épreuve des tirs au but. »

Vote pour : 21

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les membres du Comité de Direction valident à l'unanimité.

Le Président

Le Secrétaire Général

Daniel ROLET

Jean-Jacques AUBRY

PV du Comité de Direction du 02 septembre 2020

Page 1 sur 1